

**ÉCOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPÉDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**
DISTRIBUÉE PARLA POSTE Bulletin suppl n°1 au n°83 de décembre 2011 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Directrice de publication: Christine CAEL Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 13/01/2012

SUPPRESSIONS DE POSTES

Le SNUipp88-FSU estime que la situation est grave et qu'elle nécessite une réaction nationale forte des personnels.

Il propose qu'une action nationale dès la fin du mois de janvier soit décidée et a déposé une
ALERTE SOCIALE
pour couvrir des préavis de grève locaux à mettre en place dans l'unité la plus large.

Il appelle toutes les écoles à lui faire parvenir les éléments qui lui permettront de défendre l'école publique.

Et à se préparer à réagir ensemble pour contrer une attaque sans précédent contre nos conditions d'enseignement.

SOMMAIRE :

Page 1
Edito**Pages 2**
Infos diverses**Pages 2, 3 et 4**
Carte scolaire**Page 5 et 6**
Bulletin adhésion**Pages 7 et 8**
Compte-rendu
CAPD promotions

*Au SNUipp-FSU,
Notre échelle des valeurs
ne sert pas à monter
mais à grandir*

**ADHEREZ au
SNUipp-FSU !**

Francis GEHIN

URGENCE : CARTE SCOLAIRE

Les suppressions de postes pourraient atteindre -70 dans le département,
un véritable massacre !

GROUPE DE TRAVAIL LE VENDREDI 20 JANVIER

**RENOVEZ VOS CHIFFRES ET RENSEIGNEMENTS
AU SNUipp88 DES RECEPTION**

Le SNUipp88-FSU estime que la situation est grave et qu'elle nécessite une réaction nationale forte des personnels :

Il propose d'étudier une action nationale dès la fin du mois de janvier et a déposé une
ALERTE SOCIALE

pour couvrir des préavis de grève locaux à mettre en place dans l'unité la plus large

***La dotation académique 1er degré est catastrophique :
-367 postes, un véritable massacre !***

La Lorraine est la seconde académie la plus touchée en nombre après celle de LILLE (-399). Mais elle est la plus touchée en proportion. Les opérations de carte scolaire sont lancées. L'IA a déjà donné leur feuille de route aux IEN. En ligne de mire les RASED, les remplaçants... et... les classes... On connaîtra dans quelques jours les déclinaisons des suppressions département par département, les Vosges vont payer un lourd tribut. Le Recteur propose de supprimer 70 postes...

CAPD des PROMOTIONS

A l'aide des tableaux ci-dessous, vérifiez si vous avez bénéficié de vos droits à promotion
Les chiffres ci-dessous intègrent les promotions
sur 10èmes restants. (Voir compte-rendu en page 7 et 8)

PE Passage au	Mode d'accès	Barème dernier promu
11°	Choix	69,981
	GC	69,886
10°	Choix	62,917
	GC	66,886
9°	Choix	51,597
	GC	59,433
8°	Choix	45,000
	GC	47,414
7°	Choix	37,989
	GC	39,000
6°	Choix	33,000
	GC	35,000
5°	GC	29,936

INSTITS passage au	Mode d'accès	Barème dernier promu
11°	Choix	57,244
	Mi-choix	59,250
10°	Mi-choix	53,811

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC**
6, maison des Associations
Quartier de la Magdeleine
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>
tel : 03 29 35 40 98
fax : 03 29 64 24 41
Email : snu88@snuipp.fr
CPPAP n° 0715 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépôt légal : janvier2012

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL

Préparation de la rentrée 2012 - Effectifs écoles

N'hésitez pas à joindre toutes remarques

École :	Commune :	Circonscription :
---------	-----------	-------------------

Tel :		Mèl prioritaire :	
Adresse :			
Nom Directeur (trice)			

Nombre de classes ordinaires :	
CLIS	
Unité d'enseignement	

Constat 2011/2012

CLIS	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL sans CLIS

Répartition des classes et effectifs des classes(exemple MS/GS=26) dans les cases ci-dessous

Prévisions 2012/2013

CLIS	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL sans CLIS

Répartition des classes et effectifs des classes(exemple MS/GS=26) dans les cases ci-dessous

Avez-vous une liste d'attente ?		
Si oui, nés en 2009 ?		nés en 2010 ?

Remarques sur l'accueil des TPS :

Évolution des effectifs ces dernières années

Total élèves au 01.09.2009

Total élèves au 01.09.2010

Situation nécessitant une demande d'ouverture

BESOIN D'UNE CREATION			
L'IEN a-t-il été saisi ?		quand ?	Remarques et détails :
Un local existe-t-il ?		où ?	
si non, création possible avant sept. 2012 ?		où ?	

Situation présentant un risque de fermeture

Y a-t-il eu des suppressions dans l'école ou dans le groupe ?	
Si oui, quand ?	
En cas de fermeture, qui serait touché ?	

Elèves à besoins éducatifs particuliers

Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire sans aide humaine		Autres à préciser :
Nombre d'élèves en situation de handicap accompagnés par un AVS ou EVS		
Préciser le nom, mail de la ou des personnes dans école et type de contrat(EVS,AVS...)		

Besoins en RASED

Nombre d'élèves de l'école ayant besoin de l'aide spécialisée :	psy	E	G
Nombre d'élèves bénéficiant de l'aide spécialisée :	psy	E	G
L'école bénéficie-t-elle de l'intervention d'un maître E ?			
L'école bénéficie-t-elle de l'intervention d'un maître G ?			
Souhaitez-vous la création de postes de maître E ou G sur votre secteur ? De psychologue scolaire ?			

Précisez, commentaires, autres besoins :

N'hésitez pas à nous joindre, documents, argumentaires, motions nous permettant de mieux défendre l'école
 Enquête à retourner au plus tôt au SNUipp-FSU 88 (disponible en version électronique sur <http://88.snuipp.fr>)



Bulletin d'adhésion 2011-2012

au SNUipp-FSU des Vosges

SNUipp - FSU

**Syndicat
National
Unitaire des
instituteurs
profs d'école
p.e.g.c**

**section des
Vosges**

SNUipp - FSU
6 maison des associations
Quartier de la Magdeleine
88000 - EPINAL
tel. 03-29-35-40-98
fax. 03-29-64-24-41
Email. snu88@snuipp.fr

U.

**fédération
syndicale
unitaire**

M, Mme, Mlle

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

Adresse personnelle

.....

Code postal Commune

Téléphone Portable

Courriel

Etablissement ou école

.....

Cotisation année scolaire 2011-2012 (voir tableau au verso)

j'opte

- pour un paiement en totalité : 1 chèque à l'ordre du SNUipp88.
- pour un règlement en 3 chèques ou plus avec indication au dos de chaque chèque de la date souhaitée de retrait limite 30 juin.
- pour un prélèvement mensuel reconductible. (modalités voir au verso)

déduction fiscale: 66% du montant de votre cotisation syndicale sont directement déductibles du montant de votre impôt sur le revenu 2011 déclarable en 2012.
Une attestation vous sera adressée en temps utile pour votre déclaration.

Je suis...

- instituteur (trice)
- prof. d'école
- prof. d'école hors-classe
- M1, M2
- PE Stagiaire
- Liste complémentaire
- PEGC hors-classe
- PEGC classe exceptionnelle
- AE-AVS-EVS
- retraité(e)

Situation particulière...

- en congé de formation
- en disponibilité
- en congé parental
- en congé longue maladie ou longue durée

Je travaille...

- à temps complet
- à mi-temps
- à temps partiel. Quotité:%

Mon poste ...

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> adjoint(e) maternelle | <input type="checkbox"/> regroupement d'adaptation | <input type="checkbox"/> directeur adjoint de SEGPA |
| <input type="checkbox"/> adjoint(e) élémentaire | <input type="checkbox"/> rééducateur(trice) | <input type="checkbox"/> adjoint SEGPA |
| <input type="checkbox"/> direction maternelle | <input type="checkbox"/> psychologue scolaire | <input type="checkbox"/> autre type de poste,
à préciser |
| <input type="checkbox"/> direction élémentaire | <input type="checkbox"/> soutien implanté dans l'école | |
| <input type="checkbox"/> direction d'école d'application | <input type="checkbox"/> enseignant référent | |
| <input type="checkbox"/> ZIL | <input type="checkbox"/> directeur(trice) d'établissement
spécialisé | |
| <input type="checkbox"/> BFC | <input type="checkbox"/> adjoint(e) établissement
spécialisé | <input type="checkbox"/> PEGC-matières enseignées: |
| <input type="checkbox"/> BZ | <input type="checkbox"/> CLIS option | |
| <input type="checkbox"/> brigade stage long | <input type="checkbox"/> IMF | |
| <input type="checkbox"/> titulaire de secteur | <input type="checkbox"/> CPC-IMFAIEN | |

**Je suis
nommé(e)**

- à titre définitif
- à titre provisoire

Echelon

Date de sortie de l'IUFM

.....

Conformément aux résolutions de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté), le SNUipp (FSU) pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès en CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans ses fichiers et traitements informatisés, conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Signature (obligatoire):

VOTRE COTISATION 2011- 2012

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTIT. adjoint <i>Coût réel* en €</i>					120 40,80	122 41,48	125 42,50	131 44,54	138 46,92	147 49,98	161 54,74
Prof. des Écoles <i>Coût réel* en €</i>			123 41,82	130 44,20	138 46,92	145 49,30	155 52,70	165 56,10	176 59,84	192 65,28	205 69,70
P.E. hors classe <i>Coût réel* en €</i>	155 52,70	174 59,16	187 63,58	201 68,34	217 73,78	230 78,20	244 82,96				
PEGC hors classe <i>Coût réel* en €</i>			164 55,76	174 59,16	197 66,98	212 72,08					
PEGC cl. except. <i>Coût réel* en €</i>		216 73,44	225 76,50	241 81,94	253 86,02						

* après déduction fiscale (66%)

A ajouter	À la cotisation en €	Coût réel*
ASH	9	2,97
IMF-IEN	13	4,29
IMF-IUFM	9	2,97
Direction 2-4 classes	6	1,98
Direction 5-9 classes	10	3,30
Direction 10 classes et +	13	4,29
Direction SEGPA	16	5,28
Direction Établissement Spé	36	11,88

M1, M2 : 40 €
 PE stagiaire : 77€
 Aide-éducateur, Ass. d'éducation,
 Emploi de Vie Scolaire : 36 €

Dispo, congé parental, CLM, CLD: 43 €
 Retraité : 107 €
 Temps partiel : % de la cotisation égal au % de quotité de travail
(minimum 77€). Exemples: pour un PE adjoint au 9ème
 - travaillant à 75%, la cotisation est de 176 € x 75% soit 132 €
 - travaillant à mi-temps 176 € x 50% soit 88 €
 Pour un PE 4ème échelon à mi-temps77€

Montant de votre cotisation: €

Merci de renvoyer ce bulletin renseigné et votre règlement à:

SNUipp88-FSU

6 Maison des Associations - Quartier de la Magdeleine 88000 - EPINAL

PAIEMENT PAR PRELEVEMENT RECONDUCTIBLE

- 1- Remplir la demande de prélèvement ci-dessous (toutes les rubriques).
- 2- Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).
- 3- Date des prélèvements mensuels sur 10 mois maximum :
Le 30 de chaque mois suivant votre demande d'adhésion jusqu'au 30 juin.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires.

TITULAIRE DU COMPTE	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Commune :

Numéro national d'émetteur 431968

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
SNUipp Vosges Quartier de la Magdeleine 6, Maison des Associations

COMPTE A DEBITER	
Banque	Guichet
<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° de compte	Clé
<input type="text"/>	<input type="text"/>

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A _____ le _____

Signature :

Où va ma cotisation ? 76 € sont reversés par le SNUipp 88 à la trésorerie nationale (secrétariat, revue "fenêtre sur cours", locaux, initiatives nationales et internationales...). Une partie de cette somme est versée à la FSU et à la FGR (Fédération Générale des Retraités). Le reste est utilisé par la Section des Vosges pour fonctionner, renouveler et entretenir le matériel, financer les actions (manifestations, train, bus...), éditer et envoyer notre bulletin départemental aux écoles et à tous nos syndiqués. Le montant des cotisations augmente légèrement par rapport à l'an dernier pour :
 - faire face à de nombreuses charges : part nationale, tarifs postaux (routages), prix du papier, équipement lourd de la section en matériel informatique performant,
 - se caler sur la cotisation moyenne nationale.

Claudine MARCHAL, trésorière du SNUipp 88. ☺

LE PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE

COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU 12 DECEMBRE 2011 (PROMOTIONS)

Un dialogue possible, des réponses renvoyées à plus tard...

Et une certaine continuité avec le super grand choix !

Présents : 8 IEN, l'IENA, l'IA, les services 1^{er} degré, 6 SNUipp-FSU, 1 SGEN, 4 SE.

Ordre du jour : compte-rendu CAPD du 2/6/2011, nouvelle composition CAPD, règlement intérieur, désignation des représentants des personnels à la commission de réforme, projet d'avancement (promotions), liste des coordonnateurs RPI, questions diverses.

Nouvelle composition de la CAPD suite aux élections professionnelles :

Pour l'administration :

Mme WELTZER Michèle IA, M. LUSCAN Philippe IEN Adjoint IA, LUIGGI Jackie SG IA, NOEL Nathalie IEN ASH, SAUTENET Catherine IEN, MAUBRE Marie-Christine IEN, BOLSIUS Pascale IEN, GEHIN Philippe IEN, BELLO Richard IEN, DUPREY Gaëtan, BOLLE Frédéric IEN, NOEL Claude IEN, COUSIN Charles-Emmanuel Attaché administration 1^{er} degré, ANDRES Dominique PE directeur Epinal.

Pour les personnels :

SNUipp-FSU GEHIN Francis, LABOUX Jean-Christophe, GILET Norbert, ANDRE Emilie, MANGEOT-MURA Brigitte, RIQUEUR Florence.

SE-UNSA DAVAL Stéphane, GUILLOUET Yann, PAULY Christine, BENZADA-LELAURAIN Johanne, PANNOZZO Franck, SCHLATTER Patricia.

SGEN-CFDT ZINT Etienne, MORIZOT Nathalie.

Déclarations préalables :

SE-UNSA : exprime son opposition au départ du service de gestion financière du département pour rejoindre la plate forme académique en Meurthe et Moselle. Son désaccord avec le regroupement des IEN à l'inspection académique qui éloigne les collègues de leurs interlocuteurs. Dénonce les salaires bloqués et les projets sur l'évaluation qui cache le ralentissement des carrières. Le métier doit rester le fondement de l'évaluation.

La GIPA (prime de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) est dangereuse et l'ISO (Indemnité de Suivi et d'Orientation) doit être attribuée au 1^{er} degré. La direction d'école nécessite l'ouverture immédiate de négociations sur les rémunérations, le temps, l'aide, la restructuration de l'Ecole... Il demande un calendrier des instances et des rencontres sur toute la gestion collective.

Le SE lit ensuite sa demande d'un écrit sur les règles et éléments discriminants pour les promotions ainsi que la réponse de l'IA qui n'a pas donné suite.

L'IA précise que le délai ne lui ont pas permis de réunir un groupe de travail sur la question.

SGEN : Apprécie d'avoir été invité en préalable à se prononcer sur le déroulement de la CAPD "promotions". Il remercie l'IA. Le SGEN fera des propositions sur le mouvement et compte sur un groupe de travail. Concernant les projets ministériels sur l'évaluation des enseignants, le SGEN estime que le dialogue était absent à la base et qu'il s'agit de perte d'acquis. Toutefois, le statu quo n'est pas satisfaisant. Le SGEN a obtenu des garanties sur le report à 2015 du blocage des promotions...

SNUipp-FSU : (lire la déclaration sur <http://88.snuipp.fr>) Dénonce les pertes cumulées du pouvoir d'achat des enseignants. Soutient que la crise et la dette sont les outils pour détruire les acquis sociaux et que les projets sur les évaluations des enseignants entrent dans cette logique. Le SNUipp demande la déconnexion totale de l'évolution de carrière et de l'évaluation des personnels. Les écoles

ont besoin de solidarité et de respect et non de concurrence. Il espère que le dialogue départemental avec l'IA sera de qualité, contrairement à ce qu'il est au niveau national. Il demande que les mesures techniques d'attribution des promotions soient précisées et que les discriminants en cas d'égalité de barème soient revus (notamment l'ancienneté dans le poste).

L'IA fait quelques remarques sur les déclarations :

Sur le transfert de la gestion financière, la parole est donnée à M. LUIGGI :

La plate forme de gestion financière du 1^{er} degré publique est regroupée en Meurthe-et-Moselle au 1^{er} janvier 2012.

Elle regroupera des personnes travaillant déjà dans ces services et des salariés recrutés et formés pour ces missions. Les enseignants recevront un courrier avec leur bulletin de paie faisant état des nouvelles coordonnées des personnes suivant leur dossier.

Les représentants des personnels ont unanimement condamné ce départ.

M. LUIGGI rappelle l'accueil de la plate forme de gestion du 1^{er} degré privé académique à l'IA d'EPINAL.

Sur le regroupement des IEN à l'IA, l'IA souligne l'intérêt de la création d'un pôle pédagogique. Les frais de déplacement, qui risquent d'être plus importants seraient pris en compte au plan académique.

Encore une fois, les organisations syndicales estiment qu'il s'agit d'un éloignement du terrain qui risque de porter préjudice à la qualité du service public. Un non sens...

Sur le dialogue social, l'IA s'engage à mettre en place des groupes de travail, notamment pour le mouvement. L'IA se défend d'avoir tardé à mettre en place le CDEN de rentrée qui n'a toujours pas eu lieu. Ce sont les circonstances (changements d'IA et de Préfet) qui auraient concouru à la situation.

LE CDEN de rentrée devrait se dérouler le **10 janvier 2012 à 16h30 !!!**

Le CTSD carte scolaire devrait se dérouler le **30 janvier 2012 à 14h30.**

Sur les discriminants en cas d'égalité de

barème, le SNUipp-FSU demande le retrait de "l'ancienneté dans le poste à titre définitif" qui ne correspond pas à la situation des promotions. D'une part certains collègues ne parviennent parfois pas à obtenir de postes à titre définitif pour diverses raisons et d'autres collègues ont été favorisés en début de carrière par une bonification et pourraient se voir favorisés une nouvelle fois. Ce critère n'est pas équitable. Le SE souhaite lui, pour les mêmes raisons, le faire passer en 5^{ème} position.

L'IA est prête à discuter ces éléments, mais pas pour cette CAPD. Elle proposera un groupe de travail.

Commission de réforme

La commission de réforme est consultée sur l'imputabilité au service des congés de maladie, sur les accidents de services ou maladies professionnelles, sur la disponibilité d'office pour raison de santé. Celle-ci doit être renouvelée. Deux membres des personnels proposés par les organisations présentes à la CAPD sont titulaires et deux suppléants. Dans un souci de pluralité, malgré la présence de 6 SNUipp-FSU et de seulement 4 SE-UNSA en CAPD, le SNUipp-FSU ne présente qu'un nom de titulaire et un suppléant.

RESULTAT :

Elus SNUipp : Norbert GILET, Jean-Christophe LABOUX. **Elus SE-UNSA** : Stéphane DAVAL, Johanne BENZADA.

Questions diverses

L'IA annonce d'entrée qu'elle ne répondra pas à toutes les questions, nombre d'entre-elles étant hors compétences CAPD.

Questions identiques posées séparément par SNUipp-FSU et SE-UNSA.

Inquiétude face au développement de nominations dans le manque de transparence. Notamment concernant le poste créé à l'IA pour la gestion des aides humaines et ses conséquences négatives sur le RASED de GOLBEY.

Le SNUipp-FSU insiste sur le fait que les représentants des personnels ne doivent pas recevoir les informations de ce type par les

collègues mais bien par l'administration et que les enfants suivis par le RASED ne doivent pas pâtir de telles situations.

Les organisations syndicales demandent qu'un appel d'offre soit organisé sur ces postes.

L'IA répond que la création était décidée à son arrivée. Que ce poste spécifique permet désormais de faire gagner de l'efficacité à tout le monde. Concernant le RASED de GOLBEY, le poste libéré par l'enseignant qui remplace l'enseignant référent de GOLBEY est désormais implanté à l'école Henri BRETON de Charmes. L'enseignant non spécialisé, recruté parmi les surnombres aura une mission de maître E. Quant aux élèves qui étaient suivis par le maître E de Golbey, ils sont pris en charge, nous garantissons, par un autre maître E de la circonscription.

Le SNUipp-FSU demande plus d'information et de consultation concernant ces procédures.

L'IA ne voit aucun inconvénient à lancer un appel d'offre dans le cadre du mouvement.

Questions SE-UNSA

Le SE-UNSA demande quelle programmation de formation spécialisée est prévue pour l'année 2012-2013.

L'EN ASH répond que rien n'est encore étudié et que les IEN ASH de l'académie se rencontrent jeudi 15 décembre.

Elle précise que les stagiaires en formation actuellement couvriront les postes vacants.

Rappel : 7 en formation CAPASH en 2010-2011, 13 en 2011-2012.

Le SE-UNSA remarque qu'il n'y a ni formation G, ni pour les psychologues scolaires.

Le SE-UNSA évoque un calendrier trop tardif des fusions d'écoles qui aboutit à des situations complexes et difficiles pour les personnels.

L'IA répond que, concernant les fusions, elle reste sur le terrain pédagogique. Ce qui est matériel ne relève pas de sa compétence hormis les postes... *Ce qui n'est pas rien malgré tout !*

Elle se dit étonnée du calendrier pratiqué qui engendre des difficultés d'affectations.

Le SE demande qu'elles aient lieu avant le mouvement des personnels.

Questions SNUipp-FSU

Surnombres et affectations : Le SNUipp-FSU souhaite un point sur l'état des surnombres dans le premier degré et sur les missions de ces personnels.

L'IA précise la situation : au 9 décembre, 14 surnombres sur les 25 de départ, dont 4 en congé de maternité. Les missions sont réparties entre accompagnement d'élèves handicapés et aides aux écoles.

Le SNUipp-FSU met en garde l'IA en cas de changement d'affectation dans une école où il n'y a pas de poste vacant. Notamment sur un congé de maladie ou de maternité. Ce mouvement de personnel peut être assimilé à du remplacement. Le collègue est alors en droit de percevoir l'ISSR. Si des besoins se font sentir dans ce domaine, le SNUipp-FSU demande que le versement de l'ISSR soit prévu et que pour le moins, le déplacement soit également dans l'intérêt du personnel.

Autres questions du SNUipp-FSU auxquelles

les l'IA refuse de répondre :

1 - Frais de déplacement pour les animations pédagogiques : Le SNUipp-FSU souhaite un point sur les prises en compte des demandes et sur les procédures.

L'IA n'y répond pas

2 - Frais de déplacement pour les réunions de directeurs d'école : Selon une réponse de Monsieur le Recteur au 21 novembre, les remboursements doivent se faire par l'application DT. Le SNUipp-FSU souhaite connaître la procédure d'information des directeurs.

Le SNUipp-FSU signale qu'il n'a pas trouvé l'imprimé sur deux sites de circonscription et qu'un mot de passe est nécessaire dans une circonscription.

L'IA n'y répond pas

3 - Logiciel ARIA : Le SNUipp-FSU souhaite une information sur le logiciel ARIA et sur le contenu du nouvel imprimé de **demande d'autorisation d'absence** mis en ligne.

Il précise en CAPD qu'une information et une consultation des personnels auraient permis d'éviter des zones de flou et des incompréhensions de la part des collègues.

L'IA n'y répond pas

4 - Décharges de début d'année pour les directeurs de 3 classes et moins : Les directeurs de trois classes et moins doivent bénéficier de 2 jours dans les 15 jours qui suivent la rentrée. Pouvez-vous nous en faire un bilan ?

L'IA n'y répond pas

5 - Aide administrative aux directeurs : Le point dans le département. Quelles dispositions ont été prises ? Quelles perspectives ? **Le SNUipp-FSU** estime qu'il y a un manque de lisibilité et d'équité dans l'attribution des aides administratives.

L'IA répond qu'il n'y a pas d'aide administrative, mais aide aux écoles. Elle refuse d'en dire plus.

6 - Conseil de formation : Le Conseil de formation constitue un lieu de débat sur l'évolution de nos pratiques et l'organisation de la formation continue. Le Conseil sera-t-il saisi de la problématique départementale ?

L'IA n'y répond pas

L'IA précise qu'elle est ouverte à la discussion sur tous ces points, mais dans d'autres circonstances ou d'autres instances.

Le SNUipp-FSU, constatant qu'aucun CTS n'a été réuni et que le prochain aura lieu le 30 janvier, demande une audience dans les plus brefs délais.

PROJET D'AVANCEMENT

Une annexe au projet, concernant les directeurs d'établissement spécialisés (qui progressent tous au grand choix) est distribuée, sur lequel les noms de collègues sont barrés. Il s'agit essentiellement de collègues en Unité d'Enseignement.

Une discussion sur la validité de leur présence dans ce tableau s'engage sur la base de l'article 6 du décret 74-388. Après une suspension de séance, les organisations syndicales demandent le maintien de ces collègues dans le tableau spécial.

L'IA refuse et réintègre les collègues dans le tableau général, mais va interroger les services centraux sur cette question.

Le projet d'avancement est ensuite étudié échelon par échelon, pour les instituteurs puis les professeurs des écoles.

Rappelons que, les promouvables sont les enseignants qui ont passé un temps prédéfini dans leur échelon.

Exemple : du 9ème au 10ème de PE : 3 ans pour être promuable au grand choix, 4 ans pour être promuable au choix, 5 ans pour être promu à l'ancienneté. Mais promuable ne veut pas dire promu, car parmi les promouvables au grand choix, seuls 30% seront promus et parmi les promouvables au choix, seuls 5/7 seront promus à l'échelon supérieur.

Après application de ces quotités, il reste ce qu'on appelle des 10èmes dans chaque échelon (ex : 30% de 22 promouvables = 6,6 soit 6 promotions et 0,6 promotion). Ces 10èmes peuvent être regroupés pour former de nouvelles promotions à répartir.

Il reste donc 3 promotions pour les instituteurs et 6 pour les professeurs des écoles.

Les 3 promos d'instituteurs sont réparties comme suit :

1 au 11ème au mi-choix

2 au 11ème au choix

Les 6 promos PE sont réparties comme suit :

L'IA annonce qu'elle en attribue une à un personnel affecté à l'inspection académique pour réactivité par rapport aux services demandés et aux services rendus...

Le SNUipp-FSU a exprimé clairement son désaccord avec le choix de passer outre le barème et s'en est entretenu également après la CAPD avec l'IA. "Les enseignants qui sont confrontés aux réalités du terrain chaque jour sont en droit de s'interroger."

Le SNUipp-FSU a proposé de couvrir avec les 5 promos restantes d'abord les égalités de barème et ensuite les échelons de fin de carrière.

Le SGEN-CFDT également.

Le SE-UNSA préférant d'emblée concentrer les promotions sur les fins de carrière.

Finalement, l'IA n'acceptant pas de refaire certaines chaînes du projet, pour des raisons d'équité, il est décidé :

1 promotion au GC au 10ème échelon

4 promotions au 11ème échelon dans l'ordre du barème

La séance est levée à 13h30

Un dialogue posé et intense, mesuré et cadré qui renvoie à des perspectives de rencontres sur les questions de carrière et autres... Cette CAPD aura aussi montré un point commun avec les précédentes dans la décision unilatérale d'attribution d'une promotion hors barème... Faudra-t-il être en poste à l'Inspection Académique pour finir tous au moins au 11ème échelon ? Il n'y a malheureusement pas suffisamment de place, malgré "les mètres carrés encore en trop" (12 m2 au maximum par fonctionnaire selon le ministère !!!)

Francis GEHIN

SNUipp-FSU

Représentant des personnels